

# Comment organiser la participation des personnes dans nos institutions ?

Séminaire FNISASIC sur  
**LA PARTICIPATION DES PERSONNES**

Janvier 2020

Alice Casagrande, directrice formation, innovation et vie associative à la FEHAP

La participation : une notion qui recouvre des réalités très variées dans la littérature du travail social

« La notion de participation recouvre des réalités très différentes, allant d'une présence plus ou moins formelle dans des instances de consultation à une implication forte dans des lieux de décision où l'« usager » est réellement reconnu citoyen comme un autre. Mais elle reste un sujet d'interrogations face aux difficultés à la rendre partout effective. Sa définition elle-même pose problème. Beaucoup de termes sont donnés pour équivalents : développement du pouvoir d'agir, empowerment, autodétermination, valorisation des rôles sociaux... Au-delà des questions de vocabulaire, se jouent la façon dont s'organisent concrètement les relations entre les personnes accompagnées et celles qui les accompagnent avec un même souci de réciprocité dans la reconnaissance et le partage des savoirs. »

## La participation : point de vue d'une « experte d'expérience »

« Les besoins en « pair-émulation », en « savoir-expérientiel » - peu importe le terme - pourrait s'imaginer et se construire à l'infini mais il me semble capital d'en poser les fondations. Apporter son **expertise d'usage** à quelqu'un, à une équipe, à une institution, **c'est avant tout avoir vécu**. C'est avoir fabriqué son petit bout d'expérience. Mais comment exister, comment se construire **son identité propre** sans avoir pris des risques, sans s'être aventuré, sans s'être senti responsable de soi-même, responsable des autres, sans s'être projeté vers l'avenir ? Comment grandir sans avoir rêvé l'impossible, sans jamais s'être confronté au principe de réalité, sans avoir **ressenti ce sentiment d'être utile, d'être nécessaire à autrui ?**

## La participation : point de vue d'une « experte d'expérience » (suite)

Il me semble donc **primordial** que l'entourage professionnel et personnel soit valorisant, conscient et respectueux des capacités des personnes accompagnées, qu'il **favorise le développement de l'autonomie aussi petite soit-elle**, qu'il autorise cette irrésistible prise de risque, qu'il propose encore et encore de s'intéresser, d'être curieux, d'aller à la rencontre de... Ils ne devraient avoir de cesse de susciter l'envie, de fabriquer des étincelles, de permettre l'ouverture du champ des possibles... Pas nécessairement pour créer des pair-émulateurs mais pour **offrir la possibilité à chacun de devenir adulte et citoyen**, de décider pour lui et pour sa vie. » (Noémie Nauleau, éditorial du *Guide Fehap sur la pair-aidance*, 2020)

# La participation dans les textes

« Le travail social vise à permettre l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux, à faciliter leur inclusion sociale et à exercer une pleine citoyenneté. Dans un but d'émancipation, d'accès à l'autonomie, de protection **et de participation des personnes**, le travail social contribue à promouvoir, par des approches individuelles et collectives, le changement social, le développement social et la cohésion de la société. Il participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement. A cette fin, le travail social regroupe un ensemble de pratiques professionnelles qui s'inscrit dans un champ pluridisciplinaire et interdisciplinaire. **Il s'appuie sur des principes éthiques et déontologiques, sur des savoirs universitaires en sciences sociales et humaines, sur les savoirs pratiques et théoriques des professionnels du travail social et les savoirs issus de l'expérience des personnes bénéficiant d'un accompagnement social, celles-ci étant associées à la construction des réponses à leurs besoins.** Il se fonde sur la relation entre le professionnel du travail social et la personne accompagnée, dans le respect de la dignité de cette dernière. Le travail social s'exerce dans le cadre des principes de solidarité, de justice sociale et prend en considération la diversité des personnes bénéficiant d'un accompagnement social. » la définition légale du travail social (Décret du 06 Mai 2017)

## *Pourquoi* faire participer ?

« La participation garantit une place à part entière aux personnes dans les projets qui les concernent

Les actions de participation doivent permettre :

- d'être acteur de son parcours
- d'accueillir et de collaborer équitablement
- d'instaurer un dialogue et une relation de confiance
- d'échanger et de communiquer
- de rendre les informations accessibles
- de prendre en considération les besoins
- de répondre aux demandes des divers publics
- de lutter contre les préjugés »

## *Comment faire participer ?*

- Les instances réglementaires et les moyens de les rendre « effectives »

<http://novap.fehap.fr/candidats/comptes-rendus-cvs-journal-video/>

- Les livings labs pour construire d'emblée les solutions avec les personnes concernées

<http://novap.fehap.fr/candidats/rehab-lab-lieu-unique-a-kerpape/>

# Comment faire participer ? Quelques questions

- Le conseil d'administration a-t-il débattu de la question de la participation des usagers dans les trois dernières années ?
- Où sont présents les représentants des usagers, patients, personnes accompagnées dans les instances de votre association ?
- Combien de fois les représentants des personnes accompagnées ont-ils été sollicités / entendus dans les événements de l'association ces trois dernières années ?
- Les outils relevant de la loi 2002-2 ont-ils été réalisés avec les personnes (livret d'accueil et règlement de fonctionnement notamment) ?
- L'évaluation interne et le projet d'établissement ont-ils associé des personnes ?
- Les formations continues proposées aux professionnels associent-elles des experts d'expérience ?
- Les personnes accompagnées / soignées ont-elles participé à l'élaboration du projet associatif ?
- Les personnes accompagnées / soignées font-elles partie des instances de gouvernance ?



# Pour aller plus loin

Le kit de la participation citoyenne : <https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/haut-conseil-du-travail-social-hcts/rapports-et-publications-du-hcts/guides-et-fiches/article/kit-participation-citoyenne-aux-politiques-de-solidarites>

Le guide FEHAP sur la pair-aidance : [https://www.fehap.fr/jcms/la-federation/publications/guides/guide-la-pair-aidance-dans-les-etablissements-et-services-accompagnant-des-personnes-en-situation-de-handicap-fehap\\_302625?hlText=pair+aidance](https://www.fehap.fr/jcms/la-federation/publications/guides/guide-la-pair-aidance-dans-les-etablissements-et-services-accompagnant-des-personnes-en-situation-de-handicap-fehap_302625?hlText=pair+aidance)

Le plaidoyer Associations nos savoirs : <https://associations-nos-savoirs.fr/>